

**Lutte contre la traite des êtres humains
Se souvenir et commémorer sont essentiels.
Agir au quotidien est indispensable.**



En cette journée de commémoration de la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, en tant que rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains, regrette le manque d'engagement politique pour lutter contre ce fléau. Elle appelle une nouvelle fois la France à se doter enfin d'un nouveau plan d'action national à la hauteur du défi.

Lors de l'examen périodique universel de janvier dernier, devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, la France s'est engagée à lutter contre la traite des êtres humains, rappelle Christine Lazerges, présidente de la CNCDH. Ce phénomène, qui n'épargne pas la France, demeure depuis quasiment un an sans réponse politique. Et d'affirmer que la CNCDH, qui appelait encore récemment le gouvernement à se doter d'un plan d'action national sur le sujet, restera mobilisée pour s'assurer que la France tienne ses engagements,

La traite des êtres humains existe en France et recouvre de multiples formes.

A rebours des idées reçues, la France est aussi confrontée à la traite des êtres humains. Aujourd'hui, dans notre pays, des milliers de femmes, de mineurs et d'hommes sont acheminés pour être exploités et ainsi bafoués dans leur dignité, privés de leurs droits et libertés fondamentales.

A rebours des idées reçues, la traite des êtres humains en France ne peut se réduire à l'exploitation à des fins sexuelles. Les personnes victimes de traite deviennent esclaves domestiques, sont exploitées par le travail, sont forcées de mendier ou de commettre des délits.

Les réseaux profitent de la grande vulnérabilité des migrants.

La CNCDH a alerté les pouvoirs publics à de nombreuses reprises sur la grande vulnérabilité des personnes migrantes. C'est particulièrement vrai des mineurs non accompagnés, encore trop souvent livrés à eux-mêmes et particulièrement exposés aux risques d'exploitation.

La France doit se doter d'une politique publique et y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires.

La CNCDH se félicite de la très bonne collaboration qu'elle entretient avec la MIPROF, la mission interministérielle en charge de coordonner l'action des pouvoirs publics en matière de traite des êtres humains. Elle déplore toutefois le peu de moyens accordés à cette dernière pour agir contre la traite, ainsi qu'aux associations pour accompagner les victimes.

Dans le cadre de la préparation du prochain plan d'action pour lequel le gouvernement s'est engagé à l'occasion du dernier examen périodique universel, la CNCDH se tient à la disposition du gouvernement pour apporter son expertise en la matière et étayer les recommandations qu'elle avait formulées en juillet 2017. Elle insiste sur la nécessité d'engager tous les moyens nécessaires (humains, financiers, techniques) pour permettre à des milliers de victimes de se reconstruire et à des milliers de personnes vulnérables d'être protégées de toutes formes d'exploitation.